



Litige avec notre courtier

Par **alex**, le **24/12/2010 à 14:44**

Bonjour, nous avons fait appel à un courtier recommandé par notre agent immobilier. Au terme de 2 rdv, le dossier a été transmis à la banque qui nous a fait une offre de prêt. Le prêt a été accepté. nous signons mardi. Le courtier ne nous a jamais mentionné, dit ou fait signer un document spécifiant ses frais. Nous avons même posé la question restée sans réponse. Aujourd'hui, il nous réclame 900€. Nous pensions qu'il serait rémunéré sous forme de commission par la banque. Avons nous un recours sachant que nous n'avons rien signé. Nous sommes honnetes et satisfaits de son travail mais sinceremment si nous avons eu le montant des frais nous ne serions surement passé par lui. Il pourrait tout aussi bien nous réclamer 1500€ ... ce n'est pas correct. Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **25/12/2010 à 11:13**

Bonjour, Relisez attentivement le contrat qui vous lie à ce courtier. Le montant de ses honoraires doit être mentionné nécessairement, ou fixes ou en pourcentage sur la transaction. Honoraires, paiement ou non de frais de dossier à la banque, tout doit être clairement établi dans l'offre que le courtier vous propose ou dans le mandat que vous avez signé avec lui.

Par **alex**, le **25/12/2010 à 20:07**

Le probleme est que nous n avons signe aucun contrat. Au un accord ne nous lie a ce courtier même si la banque nous a accorde le prêt. Devons nous payer ?